

**Procédés de désinfection des surfaces
par voie aérienne — Détermination de l'activité
bactéricide, fongicide, levuricide, mycobactéricide,
tuberculocide sporicide et virucide incluant
les bactériophages**

E : Methods of airborne disinfection of surfaces — Determination of bactericidal, fungicidal, yeasticidal, mycobactericidal, tuberculocidal sporocidal and virucidal activity, including bacteriophages

D : Verfahren zur Desinfektion von Oberflächen auf dem Luftwege — Bestimmung der bakteriziden, fungiziden, levuroziden, mykobakteriziden, tuberkuloziden sporiziden und viruziden Aktivität, einschließlich Bakteriophagen

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Remplace la norme homologuée NF T 72-281, de mai 2009.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Résumé

Le présent document décrit une méthode destinée à déterminer l'activité désinfectante des procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne utilisés dans les secteurs de la santé humaine, vétérinaire, agro-alimentaire, industriel et collectivité par des procédés physiques et/ou chimiques.

Cette méthode permet de rechercher, dans les conditions voisines de la pratique, l'activité désinfectante de procédés utilisés pour la désinfection des surfaces par voie aérienne, soit non dirigés (assimilés à une mise en oeuvre automatique ou semi-automatique hors présence humaine), soit dirigés (assimilés à des procédés manuels en présence de l'opérateur).

Descripteurs

Thésaurus International Technique : DESINFECTANT, DESINFECTION, DECONTAMINATION, MILIEU, EFFICACITE, BACTERICIDE, FONGICIDE, SPORICIDE, ESSAI, ACTIVITE ANTIBACTERIENNE, DENOMBREMENT, MICROORGANISME, MILIEU DE CULTURE, TEMOIN, APPAREILLAGE, MODE OPERATOIRE, PROCES-VERBAL D'ESSAI.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision et mise à jour complètes du document. Par ailleurs, les modifications suivantes majeures ont été apportées : inclusion de l'activité virucide, mycobactéricide ajout de substances interférentes et de conditions obligatoires complémentaires, modification des prescriptions pour la contamination artificielle des supports et pour l'étalement de l'inoculum sur le support (5.5.1.2.1), ajout d'un tableau récapitulatif des conditions de test et objectifs selon le secteur d'application (Annexe D), ajout d'une annexe informative sur les procédés à base de rayonnements ultra-violet (Annexe E), ajout d'une annexe informative pour l'évaluation de l'activité mycobactéricide (Annexe F).

Corrections

Par rapport au 1^{er} tirage, correction du paragraphe 5.2.2.1.5 et suppression des paragraphes 5.2.2.1.5.1 et 5.2.2.1.5.2.

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

Si vous souhaitez commenter ce texte, faire des propositions d'évolution ou participer à sa révision, adressez-vous à «norminfo@afnor.org».

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).

Antiseptiques et désinfectants chimiques

AFNOR T72Q

Composition de la commission de normalisation

Président : M STROHL

Secrétariat : M THOMASSIN – AFNOR

M	ARNOULD	LCB — LABORATOIRE DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE
MME	ATTIG	ANSES
M	BARON	SF2H — SOC FSE D HYGIENE HOSPITALIERE
MME	BAUDOUX	CONFORMAT
MME	BENOLIEL	SCIENTIS
MME	CARRE	IRM — INSTITUT RECH MICROBIOLOGIQUE SARL
M	CHAPELLE	FRANKLAB
M	CHIRON	UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES
MME	CORRE	KEYBIO
M	CORTEZ	ANSM
M	DARBORD	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS / AGEPS
M	DELHOMME	AIRINSPACE
MME	DESMURS	BIOXAL
M	DESPINS	BIOQUELL SAS
M	DESTREZ	ETHICON SAS (GLOSTER EUROPE)
M	DUMAS	CONFORMAT
MME	DURAND	LABORATOIRES ANIOS
MME	FERREIRA-THERET	SCIENTIS
M	GHISLAIN	ANSM
MME	HADDIOUI	FONDEREPHAR
M	HAUTION	DEVEA SAS
M	HUGUET	ACTION PIN
MME	KHALED	PSA — PRODUITS SANITAIRES AERONEFS
MME	KIANPOUR	LNE
MME	LE DREAU	LCB — LABORATOIRE DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE
MME	LUCAS	AFISE
M	MARIS	ANSES
MME	MOROT-BIZOT	APEX BIOSOLUTIONS
MME	PALMA	BIOXAL
M	PETER	GLOSTER EUROPE
MME	PLUCHART	LABORATOIRES ANIOS
M	RAT	FACULTE DE PHARMACIE ET DE BIOLOGIE
MME	ROQUES	FONDEREPHAR
M	ROULEAU	AIREL
MME	SCLIFFET	LNE
DR	SESQUES	HYPRED SAS
M	STROHL	IRM — INSTITUT RECH MICROBIOLOGIQUE SARL
M	TAILLIEZ	ACM PHARMA
MLLE	TCHIR	CONFORMAT
MME	TEULIER	HYPRED SAS
MME	THERY	KEYBIO
MMME	TRENY-JUHEN	GOJO FRANCE
MME	VAN DE VELDE	CHRISTEYNS NV
M	YEZLI	BIOQUELL SAS